



Fusion avocats-CPI: Copé interpellé sur un possible conflit d'intérêt

11/01/2010 18h16 - POLITIQUE-ASSEMBLÉE-JUSTICE-AVOCATS - Nouvelles de France - AFP

PARIS, 11 janvier 2010 (AFP) - La Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI), s'est inquiétée lundi d'un possible conflit d'intérêt entre les fonctions de Jean-François Copé à l'Assemblée nationale et son activité d'avocat d'affaires dans le traitement d'une proposition de loi visant à fusionner les métiers d'avocats et de conseils en propriété industrielle.

La CNCPI, favorable à ce projet d'unification des deux professions, a exprimé dans un communiqué sa préoccupation après la publication d'une biographie de Jean-François Copé auquel les auteurs attribuent un rôle décisif dans le blocage de la proposition de loi depuis son adoption au Sénat en février 2009.

Dans le livre "Copé, l'homme pressé", paru jeudi, les journalistes Frédéric Dumoulin (AFP) et Solenn de Royer (La Croix) estiment que M. Copé s'est servi de son influence de président du groupe UMP à l'Assemblée nationale pour stopper le texte dont son employeur, le cabinet d'avocats d'affaires Gide-Loyrette-Nouel, est un opposant résolu.

Les auteurs font notamment état de contacts à ce sujet entre Jean-François Copé et l'ex-garde des Sceaux Rachida Dati puis son successeur Michèle Alliot-Marie dans le but de plaider la cause des anti-fusion.

Interrogé par les auteurs, le patron des députés UMP a reconnu avoir été sensibilisé et "convaincu" sur la question par un associé du cabinet Gide, Grégoire Triet. Mais il assure ne pas défendre cette position pour le compte du cabinet qui perdrait dans cette fusion une part de son activité.

Dans le communiqué, Christian Derambure, président de la CNCPI, "confirme l'exactitude des faits relatés. dans le livre dans la mesure où il les a personnellement vécus ou que ces faits lui ont été rapportés par des témoins dignes de foi".

Regrettant de n'avoir jamais été reçu par le chef du groupe UMP, il lui demande un entretien pour pouvoir présenter ses arguments.

L'unification des professions d'avocats et CPI, également soutenue par le Conseil national des Barreaux (CNB), était aussi l'une des propositions de la commission Darrois sur la modernisation des professions du droit.

Dans l'une de ses dernières interventions sur le sujet, Michèle Alliot-Marie s'est montrée extrêmement prudente: "N'attendez pas de moi que je tranche aujourd'hui", avait-elle déclaré en septembre 2009 à l'assemblée générale du CNB, soulignant que la question méritait "une réflexion approfondie".

smk/jag/mmr